

MAIRIE D'ESNANDES

17137



Téléphone : 05 46 01 32 13
Télécopie : 05 46 01 21 93

Email : accueil@esnandes.fr

**Compte-rendu
Conseil Municipal
Lundi 12 juillet 2010**

L'an deux mil dix, le 12 juillet, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 7 juillet 2010

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Françoise Guigard, Christine Trichet, Sylvia Pain, Paul Couzard, Alain Bouvet, David Loutreuil, Joël Deschamps, Robert Portier.

Absents représentés : Yvan Bailly par Yann Juin, Béatrice Gomit par Jean-Pierre Roblin, Pascale Buronfosse-Bjai par Michel Rougier, Virginie Vincendeau par Françoise Guigard, Emmanuel Mandon par David Loutreuil.

Absente non représentée : Christine Guézou

Secrétaire de séance : Robert Portier

Nouvel Ordre du jour :

Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations ; le nouvel ordre du jour est le suivant :

2010 – 01/07 – Personnel - Mise à jour du tableau des effectifs

2010 – 02/07 – Convention Mairie d'Esnandes/Fondation du Patrimoine

2010 – 03/07 – Restauration de l'Eglise Saint-Martin – tranche 2 – demandes de subventions

2010 – 04/07 – Subventions aux associations

2010 – 05/07 – compte rendu annuel de concession GrDF – année 2009

2010 – 06/07 – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin (SAGE SNMP) – avis du conseil municipal sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 juin au 9 juillet 2010.

2010 – 07/07 – Convention Mairie d'Esnandes/Esnandis

2010 – 08/07 – Extension de compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement relative à l'optimisation du réseau de chaleur issue de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de la CDA de La Rochelle – avis de la commune d'Esnandes

Le nouvel ordre du jour est adopté par 18 voix

Toutes les délibérations sont adoptées par 18 voix exceptées :

2010 – 04/07 – Subventions aux associations

2010 – 07/07 – Convention Mairie d'Esnandes/Esnandis

Ces deux délibérations sont adoptées par 15 voix ; Messieurs Juin, Bouvet et Loutreuil ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire souhaite que chacun ait une pensée pour Monsieur Palluau décédé la semaine dernière des suites d'une longue maladie. Monsieur Palluau avait, de 1989 à 1991, servi la commune en tant qu'adjoint au maire.

2010 – 01/07 – Personnel - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les réunions de la Commission « Personnel communal » du 04 mai et du 14 juin 2010,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complets (TNC*) nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, le tableau des effectifs est remis à jour à compter du 1^{er} août 2010 :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois Ouverts / Pourvus
Filière administrative Attaché territorial Adjoint administratif	Attaché Adjoint administratif 1 ^{ère} classe Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2 / 1 1 / 0 2 / 2
Filière technique Technicien supérieur Adjoint technique	Technicien supérieur principal Adjoint technique 1 ^{ère} classe Adjoint technique 2 ^{ème} classe Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC *	1 / 1 1 / 1 1 / 1 10 / 10
Filière Sociale ASEM	ASEM 1 ^{ère} classe TNC *	1 / 1
Filière culturelle Adjoint du Patrimoine	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	2 / 1
Filière Animation Animateur Adjoint d'animation	Animateur principal Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1 / 1 2 / 2
Filière Police municipale Garde-Champêtre	Garde-Champêtre principal	1 / 1
TOTAL		25 / 22

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal :

- approuvent le tableau des emplois permanents de la commune d'Esnandes à compter du 1^{er} août 2010 comme présenté ci-dessus,
- confirment que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2010 – 02/07 – Convention Mairie d'Esnandes/Fondation du Patrimoine

Rapporteur : Béatrice Vinet

Monsieur le Maire rappelle que le montant total des travaux de restauration de l'Eglise Saint Martin et des frais d'études s'élève à 470.000 €. Les travaux, actuellement en cours, ont fait l'objet de subventions de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil Général.

Cependant, pour financer la dernière tranche de travaux dont le montant est estimé à 202.000 €, la mairie et la Fondation du Patrimoine proposent de lancer une campagne de souscription.

Les dons, adressés directement à la Fondation du Patrimoine, mentionneront la nature du projet « fondation du patrimoine – Eglise Saint Martin ». Ils seront encaissés par la Fondation du patrimoine qui reversera ensuite les fonds recueillis à la commune d'Esnandes.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de souscription avec la Fondation du patrimoine.

2010 – 03/07 – Restauration de l'Eglise Saint-Martin – tranche 2 – demandes de subventions

Rapporteur : Béatrice Vinet

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du 2 juillet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération de restauration de la couverture de la nef, tranche 2, de l'église Saint martin d'Esnandes sur le Budget 2010 du Ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 170.000 €HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35% soit 59.500 €.

Monsieur le Maire propose de déposer les dossiers de demande de subvention afin de solliciter, sur cette base, l'aide financière de l'Etat (à hauteur de 59.500 €) ainsi que celle du Conseil Régional et du Conseil Général.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est maître d'ouvrage de l'opération et qu'elle s'engage à financer la totalité de l'opération pour un montant de 170.000 €HT. Le calendrier prévisionnel des opérations sera affiné en fonction des travaux déjà engagés puisque cette nouvelle tranche sera réalisée « en continuité ». Les travaux seront réalisés entre octobre 2010 et juin 2011.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise des informations plus administratives ; à savoir que :

- . la commune récupère la TVA,
- . le numéro de SIRET est le : 21170153700014
- . la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné,
- . le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution
- . les travaux ne seront pas commencés avant que le dossier soit déclaré complet.

En fonction de ces informations, le plan de financement est le suivant :

Montant des travaux :	170.000 € HT
Etat (ministère de la culture et de la communication) :	59.500 €
Autofinancement :	110.500 €HT

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant :

- . à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général,
- . à signer toute pièce relative à ce dossier.

2010 – 04/07 – Subventions aux associations

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la charte de la vie associative,

Vu la réunion de la commission « vie locale et citoyenneté » du 2 juin 2010,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2010 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Associations	Fonction.	Invest.	Projet	Total
Esnandis			Eclad'Esnandes	21.000 €
Espace camaïeux	« tronc commun »			4.160 €
Total				25.160 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager le versement des subventions et à signer les conventions qui règlent les modalités d'attribution.

2010 – 05/07 – compte rendu annuel de concession GrDF – année 2009

Rapporteur : Fabrice Brisson

En France, 97% des accidents ont pour origine les installations intérieures. Le contrôle de ces installations est obligatoire pour les installations neuves et lors de la vente d'un bien immobilier. GrDF propose d'ailleurs un contrôle de toutes les installations arrêté depuis plus de 6 mois : contrôle pris en charge par GrDF.

En 2009, 55.000 contrôles ont été réalisés et 3.750 situations de danger grave ont été mises en évidence.

L'engagement sociétal de GrDF :

- au niveau national :

- . un axe sportif avec la Fédération Française de Cyclotourisme,
- . un axe solidaire avec la Fédération Française des Banques Alimentaires,
- . un axe environnemental avec le « réseau des cocagne » et la Fédération Française des Jardins familiaux et collectifs,
- . un axe de solidarité/santé avec l'association « mécénat chirurgie cardiaque enfants du monde »

- au niveau local, GrDF soutient l'association « Charente Maritime Initiative, le Comité départemental olympique et sportif dans le cadre du projet « défi rêve », la CDA dans le cadre de l'action « Rallye citoyen », la troupe de théâtre « toujours à l'horizon », le « bi-cross club saintais », l'épicerie sociale « la boussole » à Rochefort.

GrDF s'engage et accompagne les particuliers et les collectivités dans des solutions énergétiques THPE, BBC voire BEPOS ainsi que pour des projets d'éco-quartier.

Pour finir, les chiffres clefs de 2009 :

- CA : 2.980 millions
- Investissement : 729 millions
- Réseau : 190.000 km
- acheminement : 315 milliards de Kwh de gaz.

- le réseau de gaz sur la commune est confié à GrDF pour un contrat de concession du 5 mai 1997 pour 30 ans.

Le réseau d'Eslandes est constitué de 11.504 mètres de canalisations moyenne pression (34 bars) en polyéthylène : 22 mètres ont été posés au Square des Goélands. L'âge moyen du réseau eslandais est de 11,8 ans.

Les appels concernant la commune, au nombre de 5, proviennent de demandes d'interventions de sécurité gaz (2) et de dépannage (3).

GrDF met en place un numéro d'urgence Sécurité Gaz : 0800 47 33 30 accessible 7j/7 et 24h/24. Le nombre de clients sur la commune est de 263 pour une quantité d'énergie de 4.527 Mwh. GrDF gère la distribution du gaz de 69 communes dans le département comme Nieul/Mer qui vient de renouveler son contrat.

Concernant la sécurité : le réseau moyenne pression est surveillé au moins tous les 4 ans. Un réseau neuf est contrôlé dans les 12 mois suivant sa mise en service.

Origaz : Plan d'organisation et d'intervention Gaz. Ce plan a été testé le 17 mai 2009 à La Rochelle. L'exercice simulait une fuite sur un réseau MP avec propagation de gaz à proximité d'ERP.

2010 – 06/07 – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin (SAGE SNMP) – avis du conseil municipal sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 juin au 9 juillet 2010.

Rapporteur : Fabrice Brisson

Contexte d'élaboration du SAGE SNMP

En application de la loi sur l'Eau et de la transposition en droit français de la Directive Cadre sur l'Eau, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont pour objet de planifier les objectifs généraux d'atteinte de bon état écologique des eaux. Les SAGE sont élaborés à l'échelle des bassins versants en concertation avec les acteurs de l'eau réunis en Commission Locale de l'Eau (CLE). Celle-ci constitue un parlement local de l'Eau, siège de concertations et de négociations locales qui aboutissent au projet proposé.

En respect de l'article L.212-1 du Code de l'Environnement, le SAGE doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, planifié à l'échelle du bassin Loire Bretagne, qui définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin. Afin d'assurer la cohérence entre les trois SAGE du Marais poitevin, la Commission de Coordination des trois SAGE du Marais poitevin, présidée par le préfet coordonnateur de bassin, veille à l'examen des projets de SAGE.

Le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin est institué à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Niortaise d'une surface de 3650 km² et couvrant 217 communes.

Le SAGE est constitué du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement, documents opposables à l'administration. Le PAGD énonce les principaux enjeux du bassin versant ainsi que les objectifs généraux et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Le règlement est également opposable aux tiers et fixe les règles particulières d'utilisation de la ressource en eau afin d'assurer la restauration et la préservation des milieux aquatiques.

Une fois le SAGE approuvé, toute orientation, décision prise ou action engagées dans le domaine de l'eau ainsi qu'au sein des documents d'urbanisme ne doit pas présenter de contradiction avec les objectifs et les dispositions du SAGE inscrit dans le PAGD.

Le projet de SAGE proposé découle d'un travail important d'étude et d'analyse qui a abouti à l'approbation du projet de SAGE par la CLE le 16 Janvier 2008. L'adoption du SAGE par la CLE à l'issue de l'enquête publique entraînera la mise en œuvre des actions sur le territoire et l'opposabilité des objectifs fixés aux tiers et aux collectivités.

Enjeux du SAGE

- **Enjeu eau potable** : le SAGE présente un certain nombre de captages désignés par le ministère du développement durable comme étant les plus menacés par les pollutions diffuses agricoles (nitrates et produits phytosanitaires), en particulier au niveau du secteur Sèvre amont ainsi qu'au niveau de la source du Vivier à Niort, secteur karstique sensible aux infiltrations. Il convient donc de mettre en place un programme de mesures visant à limiter la pression agricole au niveau des captages désignés prioritaires en s'appuyant sur les différentes dispositions énoncées au sein de l'objectif 2 du SAGE « améliorer la qualité de l'eau en faisant évoluer les pratiques agricoles et non agricoles ».

- **Enjeu lié au partage de la ressource en eau** : Le partage de la ressource en eau entre les différents usagers est un enjeu majeur du SAGE. Ainsi, la nappe du sud-vendée, présentant une eau de meilleure qualité que les eaux superficielles, est largement destinée à l'usage irrigation. Compte-tenu de ces prélèvements majeurs et d'une forte pression touristique estivale, le département de la Vendée souhaite développer des ressources supplémentaires en eau potable par l'aménagement d'un barrage sur l'Auzance et par l'aménagement d'une usine de dessalement d'eau de mer. Ces aménagements, coûteux et impactant le milieu naturel, pourraient être évités si une meilleure répartition de la ressource disponible s'opérait sur le territoire. En ce sens, le SAGE développe différentes dispositions concernant la gestion quantitative en période d'étiage, notamment en définissant des seuils objectifs et de crise sur les cours d'eau, le

Marais poitevin et les nappes souterraines ainsi qu'en encourageant le développement de pratiques et de techniques permettant de réaliser des économies d'eau.

- **Enjeu biodiversité – milieu naturel** : Le bassin de la Sèvre Niortaise présente une richesse biologique exceptionnelle au titre des zones humides et en particulier du Marais poitevin. La préservation de ce patrimoine, enjeu partagé par tous, repose sur une alimentation assurée par les eaux de surface et les eaux souterraines. Les prélèvements dans les nappes et le drainage perturbent les équilibres biologiques de la zone humide. Les prélèvements accélèrent les ruptures d'alimentation en début d'été et provoquent des variations de niveaux brutaux dans les zones humides alimentées directement par les nappes. Le drainage à des fins de mise en culture accélère l'évacuation de l'eau des zones humides. Les surfaces de zone humide support de biodiversité ont reculé de plus de moitié en 30 ans ! Les zones humides s'assèchent. La biodiversité remarquable disparaît progressivement. En ce sens, le SAGE énonce différentes dispositions visant à préserver et mettre en valeur les milieux naturels aquatiques.

- **Enjeu Infrastructures, bâti** : L'assèchement des zones humides se traduit également par une déstructuration des sols. Les sols constitués de tourbe, d'argiles, se modifient. Ces changements de structures provoquent des affaissements de niveaux de sols à l'échelle de vastes surfaces ou plus ponctuellement. Ils se traduisent par l'effondrement des routes, la fissuration du bâti, l'apparition de zones qui restent inondées,...

Avis sur le projet de SAGE

Vu le Plan d'Aménagement et de Gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le règlement du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sèvre Niortaise Marais Poitevin,

Considérant que l'amélioration de la qualité de la ressource est indispensable pour l'eau potable, les milieux aquatiques de la zone humide ainsi que pour les activités conchylicoles en baie de l'Aiguillon,

Considérant que l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource est indispensable pour garantir la pérennité de toutes les activités agricoles, conchylicoles, les activités touristiques, la protection des biens et des personnes et la sauvegarde des milieux naturels,

Considérant que les objectifs et dispositions proposés par le projet de Sage SNMP sont conformes aux textes réglementaires ainsi qu'au SDAGE 2010-2015 du bassin Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet de SAGE en l'Etat.

2010 – 07/07 – Convention Mairie d'Esnandes/Esnandis

Rapporteur : Françoise Guigard

Monsieur le Maire rappelle que l'association ESNANDIS, constituée en début d'année autour de projets de développement économique, culturel et touristiques, assure notamment la gestion de la maison de la mytiliculture. L'ensemble des modalités d'occupation des locaux et de gestion est détaillé dans une convention.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des locaux de la maison de la mytiliculture au profit d'ESNANDIS.

2010 – 08/07 – Extension de compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement relative à l'optimisation du réseau de chaleur issue de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de la CDA de La Rochelle – avis de la commune d'Esnandes

Rapporteur : Yann Juin

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle du 28 mai 2010 décidant de modifier les statuts de la CDA en ajoutant une compétence supplémentaire à l'article 4 selon le libellé suivant : « Etablissement et exploitation du réseau de distribution de chaleur issue de l'unité de valorisation énergétique de Chef de baie et de ses équipements annexes de production »,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification conformément au code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal approuvent la modification des statuts de la CDA de La Rochelle ajoutant une compétence supplémentaire à l'article 4 selon le libellé suivant : « Etablissement et exploitation du réseau de distribution de chaleur issue de l'unité de valorisation énergétique de Chef de Baie et de ses équipements annexes de production ».

Questions diverses

Joël Deschamps retrace l'ensemble des chantiers actuellement en cours sur et dans les bâtiments communaux :

- les toitures de la mairie,
- les couvertures en panneaux photovoltaïques et celles en tuiles traditionnelles sur le restaurant scolaire et une partie de l'école primaire,
- les sols de l'école maternelle,
- la terrasse de la salle municipale « Pousse-Pied »
- le jeu dans la cour de l'école maternelle,
- la poursuite de la restauration de la couverture et de la nef de l'église Saint-Martin,
- le nouvel espace dédié aux actions sociales, à l'enfance et à la jeunesse ainsi que les nouveaux bureaux du SIVU,

Joël Deschamps rappelle qu'à la fin des chantiers les vitres des bâtiments communaux seront lessivées par une entreprise spécialisée et, après la rentrée scolaire, les travaux liés au CLSH seront lancés : il s'agit de la peinture et de l'isolation phonique.

Fabrice Brisson se félicite de l'avancée des travaux d'assainissement et informe qu'il a fait part, à l'entreprise en charge de ce chantier, de la grande satisfaction des esnandais qui apprécient que les travaux aient environ 15 jours d'avance. Concernant les travaux de la rue de l'église, la réfection se poursuit dans les délais. Les trottoirs sont en cours et la pose des bacs pour les plantations de végétaux devrait intervenir avant la fin du mois.

Concernant les travaux sur les digues, suite à la tempête Xynthia, Monsieur le Maire lit un courrier de l'UNIMA qui fait savoir que les travaux de relèvement des digues réalisés en urgence le lendemain de la tempête sont pris en charge dans le cadre du plan ORSEC.

Monsieur le Maire regrette que le Conseil paroissial ait modifié les horaires d'ouvertures de l'église sans prévenir la mairie. Il semble qu'il y ait eu des dégradations. A ce jour, la mairie n'a pas été officiellement informée de ces éventuels faits.

Michel Rougier rapporte les propos échangés lors d'une récente cérémonie au cimetière. Ces propos mensongers, déplacés en de telles circonstances de deuil, ont remis en cause le travail des agents communaux et, par la même, porté un discrédit sur l'action communale. Monsieur Rougier rappelle que le nettoyage des tombes incombe à chaque propriétaire de concessions et pas à la mairie. Monsieur Rougier entreprendra des démarches auprès des familles concernées afin que l'entretien de ces espaces privés soit respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire relate les derniers épisodes, depuis dimanche, avec les gens du voyage. Les allers et retours entre le terrain d'accueil et l'espace à côté de la Zone commerciale, les bagarres, les dégradations à la piscine, Les contacts sont pris avec les services de la CDA pour qu'une médiation soit faite et une solution trouvée dans les meilleurs délais.

Françoise Guigard annonce que les Eclad'Esmandes se préparent dans d'excellentes conditions. Alain Bouvet remercie Nadine Guigard pour son investissement dans la préparation de l'édition 2010. Michel Rougier fait savoir que le bus des thorannais n'étant pas « plein » le voyage a été annulé.

Fin de séance à 22h05